Nations Unies S/PV.4088



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4088e séance

Jeudi 13 janvier 2000, à 10 h 30

New York

Président :	M. Holbrooke	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Argentine	Mme Moglia
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Chen Xu
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Doutriaux
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Keita
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation en Croatie

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (S/1999/1302)

00-23861 (F)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Observations du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous ceux qui se trouvent dans les gradins et leur dire qu'avant de passer à la principale question qui va nous occuper ce matin et qui va donner lieu à un débat extrêmement important sur les réfugiés, nous devons tout d'abord nous occuper d'une autre tâche plus formelle : il s'agit de l'adoption officielle d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. Je commencerai donc par là.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Croatie

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (S/1999/1302)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de la Croatie, de l'Allemagne et de l'Italie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Šimonović (Croatie) prend place à la table du Conseil; M. Grannas (Allemagne) et M. Vento (Italie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka, qui figure dans le document S/1999/1302.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/10, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/2000/8, lettre datée du 10 janvier 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/1999/1278, lettre datée du 24 décembre 1999, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République fédérale de Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2000/10) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1285 (2000).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Pour ceux qui se trouvent dans la galerie, je précise que nous venons de discuter de la prorogation de la force des Nations Unies dans la péninsule de Prevlaka en Croatie, sur le bord de la Croatie, où la Yougoslavie, l'Albanie et la Bosnie se rencontrent, donc une zone très sensible. Cette résolution permettra de continuer d'assurer la stabilité dans cette zone. Ce que l'on vient de voir est donc important pour le maintien de la paix.

La séance est levée à 10 h 45.